



2G-ELEC

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000,00 euros

Siège social : 14, rue du Général de Gaulle

57 330 HETTANGE-GRANDE

RCS THIONVILLE 817 932 064

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION DE LA
SARL 2G-ELEC EN SAS**

Monsieur,

En ma qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

1. Les comptes annuels établis au 31/12/2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître des fonds propres s'élevant à 178 124 €.

La société n'est pas endettée à long terme.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2025 est établi à 22 776 €.

2. Les performances économiques de la société sont les suivantes sur les trois derniers exercices :

- Le chiffre d'affaires est passé de 244 K€ au 31/12/2023, à 219 K€ au 31/12/2024, puis 171 K€ au 31/12/2025.
- Les frais généraux sont comparables et ne supportent pas de variations significatives entre les différents exercices de la période considérée hormis les postes liés à l'évolution du niveau d'activité.
- La masse salariale est maîtrisée.
- Les bénéfices nets sont récurrents sur les trois exercices avec un résultat à l'équilibre au 31/12/2023, un résultat de 15K€ au 31/12/2024 puis 23 K€ au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.

3. Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ni sur les avantages particuliers, aucun avantage particulier n'étant stipulé.

4. Les capitaux propres de la société s'élevaient à 178 124 € au 31/12/2025 pour un capital social de 50 000,00 €.

Sur la base de mes travaux j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social fixé par les statuts à 50 000,00 €.

Fait à Jarville-la-Malgrange, le 2 avril 2026



Emilien POIRSON
Commissaire à la transformation